

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

« A la découverte du Couchois »

Du 15 juin au 20 aout 2024

Tourisme et culture autour du couchois (TCAC), association loi 1901 dont le siège se trouve à : Mairie, 71490 Couches, organise un concours photo sur le thème : « Les richesses de nos communes », **leur patrimoine, leurs paysages, leurs coutumes, leurs lieux insolites.**

Cette « exposition-concours » a pour but de réunir des amateurs et des passionnés de la photo et du patrimoine. Il s'agit de partager et de faire partager un mode d'expression qui est à la portée de tous, photographes débutants ou avertis. La participation à ce concours est libre et gratuite pour tous. Elle suppose le respect des règles de fonctionnement suivantes :

En ce qui concerne les images exposées :

Chaque participant pourra proposer un maximum de trois photographies, couleur ou noir et blanc, au format jpeg. Leur résolution (nombre de pixels) devra autoriser un format de tirage 30 x 45 cm et leur rendu colorimétrique devra être "naturel". Cette année, des photographies sur tirage papier au format 20 x 30 cm, sont aussi acceptées.

Le thème doit être respecté.

Les responsables du concours s'engagent à retenir au moins une photographie par participant, sous réserve que les conditions énoncées précédemment soient remplies.

Le format d'exposition des photos est de 20 cm x 30 cm. Les organisateurs s'engagent à réaliser les agrandissements (excepté pour les photos remises sur tirage papier).

Les participants s'engagent à respecter les dispositions réglementaires relatives au droit de l'image (autorisation écrite des personnes photographiées, ou des ayants droit pour les enfants).

La participation à cette exposition est gratuite et engage le participant à accepter une éventuelle diffusion de sa ou de ses photo(s) dans les supports de communication municipaux et associatifs et ceci sans aucune contrepartie.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute photo dont le sujet puisse avoir un caractère choquant ou être en dehors du thème de l'exposition.

Délais, forme, jury :

Les participants doivent s'inscrire et fournir leur(s) photo(s) avant **le 20 aout 2024**.

Les photos doivent être envoyées au TCAC en pièce jointe d'un email à : tccouchois@gmail.com

L'objet du courriel sera sous la forme : "Concours photo TCAC « richesses de nos communes » – Nom et Prénom". Dans le corps du message devront figurer les informations suivantes :

Pour chaque photographie : le lieu de prise de vue et un commentaire (ou titre) de 2 lignes maximum.

Pour l'ensemble de l'envoi : Le nom et le prénom du participant, son adresse postale, son numéro de téléphone et son email.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Pour les photos sur papier, elles devront être adressées avec les mêmes renseignements avant la date limite à TCAC – chez le président Daniel PETIT – 7 rue de la Varenne – 71490 COUCHES

Les photos sélectionnées seront exposées à la salle des fêtes de Couches lors de l'exposition pour les journées du patrimoine des 21 et 22 septembre 2024. Le jury composé du public visitant l'exposition sera invité à s'exprimer pour élire les cinq photos préférées, chaque visiteur ne pouvant voter que pour une seule photo. Les gagnants (1er au 5ème) seront les auteurs des photos ayant recueilli le plus de suffrages. Chaque gagnant ne peut recevoir que le prix de sa photo la mieux placée.

OBLIGATIONS :

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs du concours, souverains dans leurs décisions, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

PRIX : Les cinq lauréats de ce concours recevront des prix allant de bons cadeaux pour des repas dans des restaurants couchois à des valisettes de vins couchois.